

Un nouveau service en ligne de la WSIB facilite l'accès aux renseignements sur les demandes de prestations

La Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (WSIB) facilite et accélère l'accès aux renseignements sur les demandes de prestations pour les personnes atteintes de lésions et de maladies professionnelles.

Les personnes présentant des demandes à la WSIB peuvent désormais ouvrir une session sur le site Web de la WSIB pour examiner la situation de leur demande, leurs prestations et leurs paiements ainsi qu'ajouter leurs renseignements de virement automatique. De plus, elles peuvent réserver un taxi préautorisé pour aller à un rendez-vous et en revenir, suivre la situation de leur contestation en tout temps, verser des documents directement dans leur dossier et envoyer des messages sécurisés en ligne, ce qui réduit l'usage du téléphone et du télécopieur.

« Les personnes atteintes de lésions ou de maladies professionnelles n'ont pas à passer leur temps au téléphone à tenter de joindre quelqu'un, à faire de la paperasse et à attendre des réponses », a déclaré Janine Dyck, chef des services aux employeurs. « Grâce à l'accès en tout temps aux renseignements sur leurs demandes, elles peuvent se concentrer sur ce qui compte le plus : leur rétablissement et leur retour au travail. »

Il est facile de s'inscrire aux services de demandes en ligne sécurisés de la WSIB. Les gens doivent avoir leur numéro de demande et leur numéro d'identification personnel (NIP) à portée de main et le site Web de la WSIB [contient les renseignements](#) nécessaires pour commencer. Les personnes qui ne connaissent pas leur numéro d'identification personnel peuvent appeler la WSIB pour demander qu'il leur soit envoyé en toute sécurité.

« Lancer davantage de services en ligne est une manière de transformer notre façon de fonctionner pour faciliter notre collaboration et améliorer l'expérience des gens, a poursuivi Janine Dyck. Nous allons continuer ces améliorations et en offrir davantage à l'avenir afin que les personnes qui dépendent de nous puissent obtenir le service dont elles ont besoin de la manière dont elles le souhaitent et l'attendent. »

Le site Web de la WSIB fournit [plus de précisions](#) sur les services de demandes en ligne.